

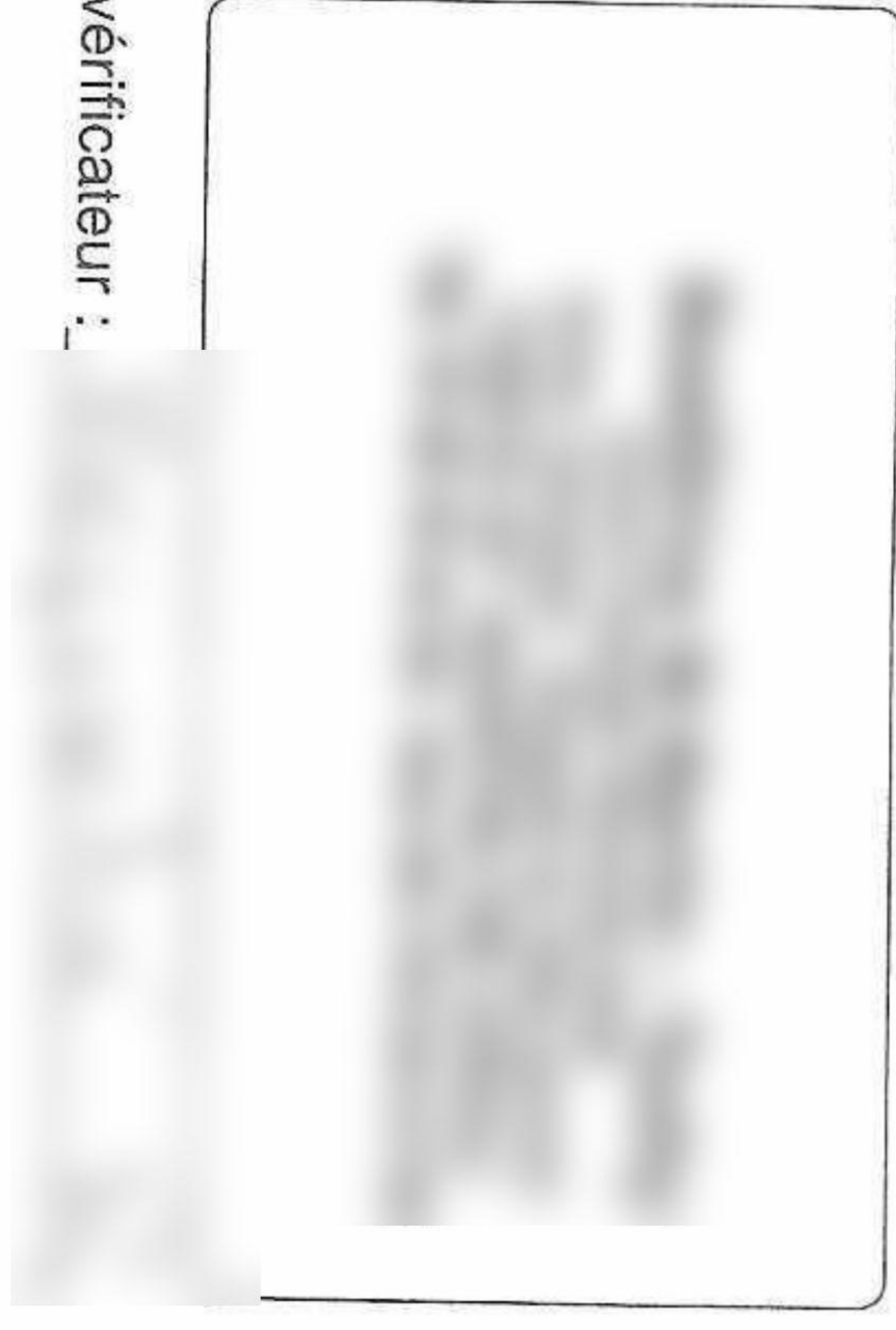
**Attestation de vérification
du système de limitation de vitesse
d'un véhicule**

Suivant l'arrêté du 16 juillet 2010 annexe 9.

N° 2445674

Echéance de validité de la présente attestation (date attestation + 1 an) : 21.12.2026

Je soussigné : _____
station agréée chronotachygraphe (cachet) :



Vérificateur : _____

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Ce carnet d'attestations vous a été fourni par Continental Automotive Trading France SAS.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 180 km/h

Véhicule : LS

Marque : Renault

Type : Sélim

N° de série : YF684N1Dance1263

N° d'immatriculation : BS2-238-1111

Fait le 22.12.2025

Lieu S11c

Signature Bernabé

SE 10 - 01 34 18 42 20